



Chères VELLESCOTINES, Chers VELLESCOTINS,

Comme à notre habitude avec l'équipe municipale, nous espérons que tout va pour le mieux pour vous et vos proches.

Nous venons de terminer la 1ère échéance électorale avec les 2 tours des élections Présidentielles qui ont eu lieu les 10 et 24 avril et dont vous trouverez les résultats de la commune en page intérieure. Les prochains rendez-vous pour les électeurs seront les Législatives les dimanches 12 et 19 juin 2022.

Nous avons terminé également avec la commission finance et le conseil municipal, la préparation et le vote du budget 2022. L'exercice était d'autant plus délicat en fonction de la crise mondiale et des répercussions économiques sur les matières premières et l'énergie. Les projets ainsi que l'engouement et la motivation pour les réaliser ne manquent pas pour cette année 2022. Nous aurons la 2ème tranche des travaux de mise en place des trottoirs en direction de Boron et Grosne à gérer, en fonction de la hausse des prix annoncée par le prestataire Roger Martin, ceux-ci risquent d'être phasés en 2 tranches sur 2022 et 2023.

Des travaux de sécurisation des principaux passages piétons par le biais d'un éclairage spécifique sont prévus ainsi que, si les subventions nous sont octroyées, le changement de l'éclairage public avec l'installation de leds pour améliorer la visibilité tout en réduisant les coûts.

Nous avons réalisé le branchement en eaux usées de l'atelier municipal ce qui a permis, avec l'aide de l'association Velle'sport que la municipalité remercie vivement, aux terrains de pétanques de pouvoir de nouveau être utilisés comme il se doit.

Les autres améliorations sont destinées à embellir les 2 stèles qui seront réhabilitées à l'aide d'un travail paysagé et afin d'améliorer l'accès à celles-ci notamment lors des commémorations.

D'autre part deux études réalisées par un cabinet d'architecte et par l'ONF sont en prévisions, l'une pour le dossier de réhabilitation des bâtiments [Mairie – Ecole – salle polyvalente] et une autre portant sur la réalisation d'une aire de jeux associée à un parcours de santé se trouvant aux abords du village.

Toujours en collaboration avec les associations du village et les commissions jeunesse&sport et intergénérationnelle, nous avons comme souhait de vous concocter des manifestations pour petits et grands en respectant les règles sanitaires en vigueur. Nous gardons un œil vigilant sur la situation sanitaire et l'équipe du conseil municipal suit au plus près l'évolution et se tient toujours à votre disposition pour toutes demandes éventuelles.

L'année 2022 s'annonce, comme celles vécues depuis le début de notre mandat, bien remplie avec des projets d'envergures. Vous pouvez compter sur notre motivation pour mener à bien toutes les missions que vous nous avez confiées.

Dans l'attente du plaisir de vous revoir, prenez bien soin de vous et de vos proches, je vous remercie par avance pour votre implication au bien-être et à la qualité de vie dans notre beau petit village. Bien à vous.

**Le maire,
Nicolas Bey**

RÉSULTATS DES ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES



1er tour dimanche 10 avril 2022
195 inscrits,
36 abstentions,
159 votants (81.54 % de participations),
3 votes blancs,
0 nul,
156 exprimés :

N. ARTHAUD	F. ROUSSEL	E. MACRON	J. LASSALLE	M. LE PEN	E. ZEMMOUR
0 voix	4 voix	19 voix	4 voix	81 voix	17 voix
JL MELENCHON	A. HIDALGO	Y. JADOT	V. PECRESSE	P. POUTOU	N. DUPONT-AIGNAN
14 voix	1 voix	8 voix	5 voix	0 voix	3 voix

2ème tour dimanche 24 avril 2022

195 inscrits, 30 abstentions, 165 votants
(84.62 % de participations),
11 votes blancs, 2 nuls, 152 exprimés :

M. LE PEN	E. MACRON
111 voix	41 voix

VOTE DU BUDGET

Malgré la crise, les taux fiscaux n'augmenteront pas cette année à Vellescot.

Le conseil municipal s'est réuni en avril dernier pour délibérer sur le budget primitif 2022.

Après avoir clôturé l'exercice 2021 avec un excédent de fonctionnement de 104 213,85 € et d'investissement de 553,27 €, les orientations budgétaires ont été proposées aux élus, toutes votées à l'unanimité.

Dans la section fonctionnement, deux études seront à mener, celle d'une réhabilitation future des bâtiments communaux mairie/école et d'un projet de parcours de santé sportif "familial" en lien avec l'ONF. Les attributions de subventions aux différentes associations ont été maintenues et pour s'adapter à la crise économique en vigueur, la consommation d'énergie a été réévaluée à la hausse. La section fonctionnement s'établit à l'équilibre pour un montant de 248 652,87 €.

Quant à la section d'investissement, les principales dépenses seront l'aménagement sécuritaire des trottoirs avec la phase 2, en direction des communes de Boron et Grosne.

Suite aux augmentations de coûts des différents matériaux et à la baisse de l'enveloppe prévue par

l'Etat (DETR) de 24 à 15%, le conseil municipal a envisagé de phaser cette dernière tranche de travaux en deux fois pour l'échelonner sur 2022 et 2023.

Cette stratégie permettra d'absorber les coûts tout en ne grévant pas le budget d'investissement. Prévu également cette année, un éclairage accentué et spécifique des principaux passages piétons et la réfection des deux stèles communales.

La section d'investissement a été votée à l'équilibre à 202 200 €.

Bien que la situation économique générale soit plutôt préoccupante et après l'effort fiscal fourni en 2021, les élus ont validé le maintien des taux actuel sans augmentation pour 2022.



Photo avant/après de la stèle située devant la mairie.

HORAIRES DE TONTE

Avec l'arrivée du printemps, la pousse de la végétation reprend ses droits, à toutes fins utiles et pour le respect de votre voisinage ainsi que des arrêtés Préfectoraux et Municipaux, veuillez trouver ci-dessous les horaires des tontes et autres travaux d'entretien. Pour information certains administrés ont la délicatesse et la gentillesse d'entretenir devant chez eux, cette démarche est fort appréciée avec le souhait qu'elle soit généralisée.

Arrêté réglementant les horaires de travaux de bricolage ou de jardinage afin d'assurer la tranquillité publique

Arrêté préfectoral n°2015037-0001 du 6 février 2015,

Arrêté municipal n°2015/07

Les travaux de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, nettoyeurs haute-pression etc, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00
- dimanches et jours fériés INTERDIT

**Arrêté Préfectoral réglementant l'écobuage
N° 2012191-0002 du 9 juillet 2012**

La pratique de l'écobuage est interdite.

Le brûlage à l'air libre des déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouse, de la taille des haies et d'arbustes, d'égagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires qu'ils soient produits par les ménages ou par les collectivités Territoriales est interdit.

Les nuisances sonores :

Rappel du texte de loi en vigueur concernant les nuisances sonores et pouvant être sanctionnées en journée comme de nuit :

Un bruit de comportement peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps. Il peut s'agir du bruit causé par :

- un individu, locataire ou propriétaire d'un logement (cri, talons, chant, fête familiale, ...),**
- ou une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...),**
- ou un animal (exemple : aboiements).**

Le "Vivre ensemble" c'est respecter les autres, respecter les Lois. Nous comptons sur votre civisme et sur votre implication afin d'éviter également toutes verbalisations en cas d'infractions.

Police Municipale Intercommunale

10, rue de la Maison Blanche
90500 BEAUCOURT
Tél : 03.84.46.86.94



PETITE PRECISION :

Corentin, notre agent d'entretien communal est en charge de la propreté du village et de ses abords. Nous vous informons que tout espace public végétalisé qui a été utilisé comme parking ne pourra être entretenu par la commune et ceci pour des raisons de sécurité et pour sauvegarder le matériel suite à la formation d'ornières.

ETAT CIVIL

DU 01/11/21 AU 30/04/2022

NAISSANCES :

♂ Adrien Pierrat 18/11/2021

MARIAGE :

⊕ Maryne et Julien Parent 29/01/2022

DECES :

Domenge Joséphine 10/02/2022

"Madame Domenge était la doyenne du village, elle avait 94 ans. Veuve d'Armand Domenge depuis 1993, elle a toujours résidé dans leur pavillon construit au village en 1980 jusqu'à son placement en maison de santé.

Nous réitérons nos sincères condoléances et tout notre soutien à ses proches."

LES ASSOC' DU VILLAGE

VELLE'SPORT

L'association Velle'sport a remis en état de jeux les terrains de pétanque du village. Ils ont également installé des piliers bien pensés avec cendriers et porte manteaux !
Merci à eux.



- 3 terrains,
- 3 sols différents,
- 3 niveaux de complexité !

VELLESCOT EN IMAGE



Le printemps est là !



La cigogne, oiseau de bon augure, a été aperçue, sur plusieurs pylônes électriques de la commune. Chercherait-elle à s'installer au village ? Le coucher du soleil en arrière plan lui donne encore plus d'allure !



Monique Bourouh a encadré les élèves de CP/CE1 pour planter des fruits et des légumes dans leur carré potager.



Le dimanche 8 mai, les adjoints, Florence Pfhurter et David Baumgartner ont célébré la fin de la Seconde Guerre mondiale.